



## Simplifier les transactions pour les agents de voyage

# FRAIS DE SERVICE DES AGENTS DE VOYAGE (TASF)

### Rapide. Facile. Fiable.

Confrontés à des défis encore plus grands dans le contexte économique actuel, les agents de voyage ont besoin d'un mécanisme efficace et simplifié, visant à percevoir les frais de service.

Les Frais de service des agents de voyage (Travel Agent Service Fee – TASF) de IATA offrent une solution pratique. Le service TASF permet aux agences de voyage accréditées auprès de IATA de procéder au traitement de leurs frais de service sur les cartes de crédit de leurs clients, en facilitant la collecte et le rapprochement des frais grâce au système BSP de IATA.

### Avantages du service TASF

- Simplifie le traitement de la collecte des frais de service
- Permet aux paiements d'être effectués par cartes de crédit (Visa, MasterCard, American Express, Diners Club et UATP)
- Permet aux agents sans agrément commercial de procéder au traitement des frais de service sur les cartes de crédit de leurs clients
- Offre des taux de cartes de crédit compétitifs
- Rationalise les transactions par l'intégration avec le processus d'émission des billets de l'agence, tout en permettant un gain considérable de temps et d'argent
- Centralise les informations relatives aux frais de service
- Fournit de manière flexible un rapport des frais de service TASF grâce au **BSPlink** (aux formats ASCII et TXT), facilement téléchargé dans les systèmes de comptabilité des agences

### Tarifs préférentiels

Le service TASF de IATA a négocié avec les institutions des cartes de crédit pour s'assurer que les agents utilisant le service au sein du même pays peuvent bénéficier des tarifs les plus compétitifs.

### Activation du service TASF

Pour plus d'informations, veuillez nous contacter à [tasf@iata.org](mailto:tasf@iata.org).

**IATA TASF**  
**International Air Transport Association**  
800, Square Victoria  
Montreal, Quebec H4Z 1M1  
Canada



[www.iata.org/tasf](http://www.iata.org/tasf)